



# La chronique Ovine

Semaine 12 du 26 mars 2021

## Du tourteau de colza pour les agneaux de bergerie



Présenté sous forme de granulés, pellets ou poudre, le tourteau de colza industriel complète une céréale (orge, triticale, maïs, seigle) pour obtenir une ration équilibrée.

Le taux d'incorporation conseillé est de l'ordre de 30 % afin d'obtenir un mélange dosant 100 g de PDI par kg brut. Il est conseillé d'apporter un aliment minéral vitaminé riche en calcium et pauvre en phosphore de type 0-20, à raison de 3% du mélange.

Afin d'éviter les lithiases urinaires, ce dernier est pourvu de chlorure d'ammonium (à vérifier dans la liste des additifs – non autorisé en agriculture biologique). Nettoyer le fond de l'auge régulièrement en cas d'utilisation de tourteau en pellets ou en poudre reste nécessaire, un dépôt de poudre pouvant y stagner et chauffer. De plus, une vigilance particulière doit être portée aux présentations du tourteau de colza en poudre, des problèmes respiratoires ayant été constatés lors d'une étude.

### Sous la mère ou après sevrage

Le tourteau de colza peut être incorporé à la ration dès le plus jeune âge des agneaux, sans diminution de leur consommation. S'il est réservé après le sevrage, une transition alimentaire de 2 à 3 semaines est indispensable en incorporant progressivement le tourteau dans la ration des agneaux. Attention aux tourteaux gras, résultat de la trituration par pressage à froid de graines de colza réalisée à la ferme ou bien au sein de petites unités collectives. Ils présentent un taux de matière grasse qui peut atteindre 30 %. Selon les références disponibles, des taux de matière grasse supérieurs à 10 % entraîneraient des baisses notables de performances chez les agneaux.

Pour en savoir plus : « Du tourteau de colza dans la ration des agneaux » sur [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr) et [www.idele.fr](http://www.idele.fr).

*Photo semaine 12-21: le tourteau de colza peut constituer la seule source d'azote de la ration*

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)